

RAHES

Revue Africaine d'Histoire
Économique et Sociale

ISSN-L : 3080-5961

ISSN-P : 3080-5953

Revue semestrielle

Numéro

01

Novembre 2025

www.rahes.net

Revue Africaine d'Histoire Économique et Sociale

ISSN-L : 3080-5961

ISSN-P : 3080-5953

RAHES , N°01, Novembre 2025
Revue d'Histoire Économique et Sociale
www.Rahes.net

RAHES
Revue d'Histoire Économique et Sociale
Laboratoire de Recherche en Sciences Historiques (LARSHI)
Département d'Histoire
Université Alassane Ouattara – Bouaké Côte d'Ivoire

N° 01
Novembre 2025

COMITE DE RÉDACTION DE LA REVUE

DIRECTEUR DE PUBLICATION : M. BRINDOUMI ATTA KOUAMÉ JACOB
RÉDACTEUR EN CHEF : M. GOLE Koffi Antoine
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT : M. KOUAKOU N'dri Laurent
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : M. KOUADIO Kouakou Didié
SECRÉTAIRES ADJOINTS DE RÉDACTION : M. KOUAMÉ N'guessan Bernard
RESPONSABLE DE LA DIFFUSION : M. KRA Kouamé Antoine
RESPONSABLE FINANCIER : DR /MC ESSOH None Rose Délima,
RESPONSABLE FINANCIER ADJOINT : Dr. YAO Élisabeth
WEB MASTER :

Professeur Titulaire, UAO
Professeur Titulaire, UAO
Maître de Conférences, UAO
Maître de Conférences, UAO
Maître de Conférences, UAO
Maître Assistant, UAO
Maître de Conférences,
Maître Assistant, UAO

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

M. Simon-Pierre EKANZA
M. Ousseynou FAYE
M. Aka KOUAMÉ
M. Egue Jean-Michel LATTE
M. Moussa Willy BANTENGA
M. Augustin ANASSE
-M. Mamadou BAMBA
M. Yacouba ZERBO
M. Moritié, CAMARA
M. Koffi Antoine GOLE
M. BEKOUIN Tanoh Raphael
Koffi N. Joseph TSIGBE
M. Kouakou Désiré M'BRAH
M. Yacouba BANHORO
M. Didier Marcel HOUENOUE
M. Ahmeth N'DIAYE
M. Ismaïla CISS
M. Valy FAYE
M. Ben Soualiou MEITE
Mme Akabla Florentine AGOH Epse KOUASSI
Mme None Rose De Lima ESSOH Epse SORO
M Jean Charles. DEDE
M. Seydou Oumar KANE
M. Mian Newson Kassi Mathieu ASSANVO
M Adou Marcel. AKA
M. SEKA Jean-Baptiste

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)
Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Dakar)
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké)
Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo (Ouagadougou)
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké)
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-CI.)
Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo (Ouagadougou)
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-CI.)
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké)
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké)
Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké – CI.)
Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo (Ouagadougou-BF)
Professeur Titulaire, Université Abomey Calavy (Bénin)
Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop (Dakar – S.)
Maître de recherches, IFAN
Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop (Dakar – S.)
Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)
Maître de conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké)
Maîtres de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké)
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké)
Maître de Conférences, Université Joseph Ki-Zerbo Ouagadougou)
Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)
Maître de conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa)
Maître Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Daloa)

ADMINISTRATION

LABORATOIRE DE RECHERCHE EN SCIENCES HISTORIQUES (LARSHI)
Département d'Histoire
Université Alassane Ouattara
Les articles sont envoyés à : revuerihessh@gmail.com

Normes de rédaction (NORCAMES/LHS)

La présentation du texte est conforme à la norme proposée par le CAMES en 2016

La saisie devra être effectuée avec traitement de texte Word. La mise en forme (changement de corps, de caractères, normalisation des titres, etc.) est réalisée par l'imprimeur. Le texte dans son intégralité (introduction, développement, conclusion et références bibliographiques) doit être rédigé en Arial Narrow, taille 12.

Pour la ponctuation, les normes sont les suivantes : un espace après (.) et (,) ; un espace avant et après (;), (:), (?), et (!). Les signes mathématiques (+, -, etc.) sont précédés et suivis d'un espace.

Les chiffres incorporés dans le texte doivent être écrits en toutes lettres jusqu'au nombre cent. Au-delà, ils le seront sous forme de chiffres arabes (101, 102, 103...)

Les siècles doivent être indiqués en chiffres romains (I, II, III, IV, X, XX).

Le résumé

Le texte de l'article sera accompagné d'un résumé, en français et en anglais (abstract), comportant la problématique, l'objectif général et les principaux résultats. Composé de 200 mots maximum, et de taille 10, ce résumé ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit.

Les mots clés

Le résumé est suivi des mots-clés en nombre raisonnable (5 à 8 au maximum) seront donnés, en français et en anglais (key words). Ils seront en taille 10.

L'auteur

La présentation de l'auteur est la suivante : Le ou les prénom(s) suivi du nom (le nom en majuscule dans l'ordre prénom, nom), adresses compètes (institution, Laboratoire ou département, adresse électronique, pays et numéro de téléphone). Le ou les prénom(s) et le nom en gras, taille 12 et le reste des informations ci-dessus en taille 11

Sources d'archives

Nom de la structure conservant le document (Centre d'archives)–Fonds – le carton ou dossier – le titre du document- et l'année. Exemple : ANCI, 1RR47, SERVICE AGRICOLE, Rapport sur la situation agricole du cercle de Daloa : 1907 -1932.

Sources orales :

Nom et statut du témoin (fonction, âge, etc.) – le lieu et la date de l'entretien.

Références internet

Le moteur de recherche, le site, l'adresse, le titre du document, la date de mise à jour ou de mise en ligne, la date de consultation, le Webmaster.

Les articulations de l'article

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; ; 3. ; etc.)

Les citations

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : - (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ; -

Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples : - En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens () ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

« Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire ».

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères ». (S. Diakitè, 1985, p. 105).

Les notes de bas de page

Les sources historiques (archives, sources imp et sources orales), les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.) Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Catherine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p.145-151

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

SOMMAIRE

DIAKITE Brahima, DOUMBIA Ali, KONE Issa : Les enjeux de la présence militaire chinoise en Afrique (2004-2024).....	11 à 22
Aboukar ABBA TCHELLOU : Les échanges sous forme de troc et des objets à usage monétaires dans la partie occidentale du bassin du lac Tchad de la fin du XIXe au XXe siècle.....	23 à 40
Kouamé Kossonou Frédéric SECRE : Expédition militaire ashanti sur la côte en Gold Coast au XIXe siècle (1813-1816).....	41 à 61
AMADOU BELLO : Tangible and intangible cultural heritage and development in northern Cameroon.....	62 à 77
Dr. Ibrahima Khalilou DIAGNE : Distribution des poteries en milieu wolof au Sénégal, production artisanale et consommation domestique.....	78 à 96
Ignace KOFFI :La poste de Côte d'Ivoire face à l'avènement des NTIC (1996-2020)	97 à 107
Boubacar SAMBARE : Le marché du textile en Afrique Occidentale Française (A.O.F.) : un enjeu commercial majeur à l'époque coloniale (Fin XIXe siècle – 1958).....	108 à 123
Dre Félicité PAHO NYA : Colonisation française et désorganisation du travail agricole dans les sociétés traditionnelles africaines : cas du village Bangangte au Cameroun (1916-1960).....	124 à 141
Stéphanie Laetitia BEKONO NDONGO : L'appui du Fonds Européen de Développement dans la programmation budgétaire au Cameroun : expérience du PAPDEP, 2007-2011.....	142 à 156

Rokia Alexandra KONATE : Les effets sociaux et politiques des modèles de protection des réfugiés libériens en Côte d'Ivoire.....	157 à 175
Hervé Landry COULIBALY et Sita POROGO : Le marché central de Ouahigouya de 1991 à 1996 : reconstruction et modes de gestion.....	176 à 192
Joseph Yannick MBATCHOU : La montée des discours de haine et de violences pendant les élections présidentielles au Cameroun : enjeux et perspectives.....	193 à 209
Nonwhoun Ulrich Ange Priva ZOUHO : Les troubles psychiatriques dans la colonie de Côte d'Ivoire : éléments déterminants, approches thérapeutiques et évaluation de la psychiatrie coloniale de 1912 à 1938.....	210 à 225
N'Goran Alphonse BROU : Les migrants dans le développement socio-économique du pays Agba : 1910-1975.....	226 à 244
Kouadio Serge YAO :Le binôme café-cacao dans le développement socio-économique de la région de Bocanda : 1946-1970.....	245 à 262
N'dri Alexi KOUAME ; Sompléi Sévérin FLE : Contribution à l'étude des stratégies de développement des filières agricoles en Côte d'Ivoire : cas de la politique d'ivoirisation de la profession bananière (1968-1993).....	263 à 282
VARIA	263
Dr Prince Appia EHUI : Éducation naturelle et IA éducative : vers un tuteur virtuel à l'aune de l'Emile.....	284 à 294

AVANT-PROPOS

La RAHES, revue spécialisée en histoire économique et sociale, est un outil de vulgarisation des travaux de recherche de l'élite universitaire, plus spécifiquement ceux des historiens d'horizon divers. Malgré les nombreux travaux publiés pas de brillants historiens à travers les siècles, de nombreux pans de l'histoire sociale et économique renferment encore de nombreux mystères non encore élucidés. Les travaux présentés par les contributeurs du deuxième numéro s'articulent autour de trois principaux axes.

Le premier axe « question socioéconomique coloniale et pratique sanitaire » regroupe cinq articles. N'goran Alphonse Brou analyse la contribution de la main d'œuvre immigrée dans le développement du pays Agba (Côte d'Ivoire). L'auteure Félicité Paho Nya s'est intéressée à la désorganisation du travail agricole dans les sociétés traditionnelles au Cameroun, cas du village Banganté. L'enjeu commercial du marché du textile de l'Afrique Occidentale Française constitue l'objet de l'étude de Boubacar Sambaré. Enfin, Ange Priva Zouho nous plonge dans l'univers de la pratique des soins psychiatriques en Côte d'Ivoire entre 1912 et 1938.

Le second axe, se rapportant aux questions militaires, contient deux publications. Le premier qui est l'œuvre de Kouamé Kossonou Sécré, présente les expéditions militaires Ashanti sur la côte en Gold Coast entre 1813 et 1816. Le deuxième est une co-production de Bahima Diakité, Ali Doumbia et Issa Koné. Il analyse les enjeux de la présence militaire chinoise en Afrique entre 2004 et 2024.

Le troisième axe traite des questions commerciales, de distribution et de la coopération et des entreprises, regroupent quatre articles. Le duo Hervé Landry Coulibaly et Sita Porogo s'est intéressé à la reconstruction et à la gestion du marché central de Ouahigouya (Burkina Faso). Aboukar Abba Tchellou révèle que les échanges commerciaux dans le bassin du lac Tchad étaient basés sur le troc et l'usage des objets monétaires. La coopération économique Nord-Sud a été l'objet d'analyse de Stéphanie Laetitia Bekono Ndongo. Elle a mis l'accent sur l'importance du FED dans la programmation budgétaire au Cameroun de 2007 à 2011. Au niveau de la Côte d'Ivoire, Ignace Koffi démontre que l'avènement des NTIC a influencé négativement la Poste, l'une des rares sociétés de l'État non encore privatisées. Quant à Ibrahima Khalilou Diagne, il a abordé la question de la distribution des poteries en milieu Wolof.

Le quatrième axe « crises sociopolitiques » propose trois publications. La première produite par Joseph Yannick Mbatchou décrit les enjeux et les perspectives de la montée des discours de haines et de violence pendant les élections présidentielles au Cameroun. La seconde est l'œuvre de Rokia Alexandra Konaté. Elle montre les effets sociaux, politiques et symboliques des modèles de protection des réfugiés libériens en Côte d'Ivoire. Enfin, Prince Appia compare l'éducation naturelle et l'IA éducative.

L'appui du Fonds Européen de Développement dans la programmation budgétaire au Cameroun : expérience du PAPDEP, 2007-2011

Stéphanie Laetitia BEKONO NDONGO¹

Résumé

La politique budgétaire constitue une clé de voute dans l'architecture de la confiance entre un Etat et ses citoyens. Elle constitue avec la politique monétaire et la politique commerciale, les trois leviers de politique économique qu'un pays peut actionner pour réaliser ses objectifs de développement. C'est donc en adéquation avec la volonté du Cameroun d'améliorer sa programmation budgétaire que l'Union Européenne (UE) a financé le programme pour l'amélioration de la programmation des dépenses publiques en abrégé PAPDEP. Ce programme, financé dans le cadre du 9ème Fonds Européen de Développement (FED) visait globalement à contribuer à l'optimisation de la programmation des dépenses publiques de l'Etat camerounais. D'un point de vue méthodologique, cet article s'appuie sur la méthode historique mobilisant à la fois la synchronie et la critique historique. Cette étude repose sur une approche descriptive et analytique. Les sources écrites utilisées nous ont permis au travers des techniques quantitatives (la statistique descriptive) et qualitatives (les rapports d'activités) d'obtenir des résultats probants. Cet article se veut donc un cadre d'analyse de la mise en œuvre du PAPDEP dans une approche historique, en mettant en évidence ses réalisations au Cameroun.

Mots clés : Budget, Dépense, Développement, Fonds, Programmation.

Abstract

Fiscal policy is a keystone in the architecture of trust between a State and its citizens. Along with monetary policy and trade policy, it constitutes the three levers of economic policy that a country can use to achieve its development objectives. It is therefore in line with Cameroon's desire to improve its budgetary programming that the European Union (EU) financed the program for the improvement of public expenditure programming in short PAPDEP. This program, financed under the 9th European Development Fund (EDF), aimed overall to contribute to improving the programming of public expenditure by the Cameroonian State. From a methodological point of view, this article is based on the historical method, mobilizing both synchrony and historical criticism. This study is based on a descriptive and analytical approach. The written sources used allowed us, through quantitative techniques (descriptive statistics) and qualitative techniques (activity reports) to obtain convincing results. This article is therefore intended as a framework for analysing the implementation of PAPDEP in a historical approach, highlighting its achievements in Cameroon.

Key words : Development, Expenditure, Fiscal, Fund, Programming.

¹ Chargée de Cours - Département d'histoire? Université de Yaoundé I- Cameroun? (+237) 697 10 66 50?
stephiendongo@gmail.com

Introduction

Le budget d'un Etat décrit pour une année donnée les ressources et les charges. Il obéit à quatre principes que sont : l'annualité, la spécificité, l'unité et l'universalité. Il s'agit d'un document de politique économique essentiel, montrant quelles priorités devraient être attribuées aux objectifs annuels et pluriannuels du gouvernement et comment ceux-ci seront atteints. Associé à d'autres instruments de politique gouvernementale, à l'instar des lois, règlements et actions menées avec d'autres acteurs de la société, il est l'expression d'une matérialisation des plans et des aspirations de l'Etat. Le budget de l'Etat apparaît donc comme un contrat entre les citoyens et l'Etat, qui présente la façon dont les ressources seront générées et affectées à la prestation des services publics. Une bonne budgétisation soutient les différents piliers de la gouvernance publique à savoir : la transparence, l'intégrité, l'ouverture, la participation, la responsabilité ainsi qu'une approche stratégique à la planification et à la réalisation des objectifs nationaux. Avec l'admission à l'initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTTE) donc le point de décision fut atteint en octobre 2000, le Cameroun avait mis l'accent sur des stratégies de réduction de la pauvreté. L'appui de l'Union Européenne devait donc contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté à travers des aides budgétaires et des appuis institutionnels pour l'amélioration de l'efficacité et de la fiabilité des dépenses publiques. C'est dans cette logique que l'Union Européenne finança le PAPDEP dans le cadre du 9^{ème} FED

L'objectif de cet article est de mettre en lumière l'action de ce Programme au Cameroun de 2007 à 2011. L'année 2007 marque l'année de signature de la convention de financement du PAPDEP. L'année 2011 quant à elle symbolise la fin de mise en œuvre opérationnelle du Programme. Dès lors, comment le PAPDEP s'est-il déployé afin de contribuer à l'optimisation des dépenses publiques au Cameroun ? Après avoir présenté le Fonds Européen de Développement, nous allons exposer les éléments constitutifs de la programmation budgétaire au Cameroun, pour enfin examiner le PAPDEP en mettant en exergue son financement, ses objectifs et ses réalisations au Cameroun.

1. Le Fonds européen de développement : principal outil financier de la coopération Cameroun-Union européenne

Le Fonds européen de développement (FED) était l'instrument essentiel de la politique de développement de l'Union Européenne en faveur du groupe ACP. Il est question dans cette partie de

présenter non seulement l'historique du FED, mais aussi ses caractéristiques, son mode de financement et sa gestion.

1.1 Historique

L'UE entretient depuis plus d'un demi-siècle, des relations de coopération avec les pays du groupe ACP². Comme relevé plus haut, la principale vocation de cette coopération est de promouvoir le développement économique et social de ces pays, et plus particulièrement, d'y réduire ou atténuer, à terme, la pauvreté, en leur fournissant une assistance technique et financière (CCE, 2002 :5). Pour atteindre ces objectifs, l'UE et ses partenaires ACP définissent les orientations stratégiques du partenariat. L'UE mobilise par la suite les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des accords de coopération.

Dès l'instauration du FED en 1958 (Ndoung, 1994 ; CCE, 1975 :5), chaque nouvel accord de partenariat conclu entre l'UE et les pays ACP était assorti d'une enveloppe financière globale destinée à financer la mise en œuvre de la coopération. Une enveloppe du Fonds était ainsi rattachée à l'exécution de chacune des Conventions comme le montre le tableau suivant.

Tableau 1 : Périodes de mise en œuvre du FED au Cameroun de 1960 à 2020

FED	Période de mise en œuvre	Convention correspondante
1 ^{er} FED	1958-1963	Traité de Rome
2 ^{ème} FED	1963-1969	Convention de Yaoundé 1
3 ^{ème} FED	1969-1975	Convention de Yaoundé 2
4 ^{ème} FED	1975-1979	Convention de Lomé 1
5 ^{ème} FED	1979-1984	Convention de Lomé 2
6 ^{ème} FED	1984-1989	Convention de Lomé 3
7 ^{ème} FED	1990-1996	Convention de Lomé 4
8 ^{ème} FED	1997-2002	Convention de Lomé 4 bis
9 ^{ème} FED	2002-2007	Accord de Cotonou
10 ^{ème} FED	2008-2013	Accord de Cotonou révisé
11 ^{ème} FED	2014-2020	Accord de Cotonou révisé

Source : www.ec.europa.eu/europeaid/how/finance/edf_fr.htm, consulté le 17 février 2024 à 11h14mn.

²L'Afrique du Sud ne bénéficie pas du FED en raison de sa situation particulière et ce, malgré son appartenance au Groupe ACP et son adhésion à l'Accord de Cotonou. Cuba fait partie du Groupe ACP, mais n'a pas signé les Accords de partenariat avec l'UE et ne bénéficie donc pas du FED.

Le FED dont les financements débutèrent en 1958 avec le Traité de Rome, prit fin avec le dernier Accord de Cotonou révisé qui s'achevait en 2020. Les négociations pour la signature d'un nouvel Accord qui s'étaient ouvertes en 2018, donnèrent naissance à l'Accord de Samoa signé le 15 novembre 2023. L'Accord de Samoa remplaçait ainsi l'Accord de Cotonou. Ce changement marquait un besoin urgent de renouvellement des mécanismes de coopération pour mieux répondre aux défis contemporains. Avec Samoa, le Fonds Européen de Développement disparaissait pour céder la place à l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDEI).

1.2 Caractéristiques

Le champ d'application du FED était large. En effet, il finançait tout projet ou programme contribuant au développement économique, social et culturel des pays. Il assurait la promotion commerciale, le développement des infrastructures, le développement et la diversification de la production et participe aux actions thématiques. Les projets soutenus devaient intégrer des questions telles la lutte contre la pauvreté, l'égalité de traitement homme - femme, l'environnement, etc.

Le Fonds européen de développement offrait : des appuis non remboursables, (environ pour 80%), des financements axés sur le long terme, un mécanisme de cogestion³ et des ressources accessibles à la société civile (CCE, 2002 :7).

L'appui du FED était attribué en fonction de certaines priorités à savoir : le soutien aux politiques d'ajustement structurel et aux réformes économiques via notamment le développement du secteur privé ; l'intégration régionale ; la santé ; l'éducation et la formation ; le développement rural ; l'environnement ; les infrastructures de transport et de communication (CCE, 2002 :16).

1.3 Financement et gestion

Alors que l'appui octroyé par l'Union Européenne à d'autres régions du monde comme l'Asie, l'Amérique latine ou les pays d'Europe de l'Est provenait essentiellement du budget communautaire, lequel était alimenté par les Etats membres sur une base annuelle, les montants financiers alloués aux pays ACP au titre du FED avaient une origine différente. Les ressources qui composaient le Fonds n'étaient pas inscrites au budget communautaire et n'en faisaient donc pas partie. Cette autonomie

³ Le FED était soumis à un système de gestion conjointe qui impliquait les pays bénéficiaires.

financière du FED par rapport au budget communautaire, constituait une exception dans le système général des finances communautaires et conférait à cet instrument un caractère unique.

Le FED était en réalité alimenté sur une base quinquennale par les contributions *ad hoc* des Etats membres de l'Union Européenne (CCE, 2002 :9). Tous les cinq ans, les représentants des pays membres se réunissaient au niveau intergouvernemental pour fixer le montant global qui devait être alloué au Fonds et pour superviser la mise en œuvre de ce dernier. Le FED se distinguait donc de l'ensemble des composantes du budget général et son exécution obéissait à un règlement financier propre. Du 1^{er} au 9^{ème} FED, le volume des ressources augmentait constamment en raison des élargissements successifs de l'UE, mais aussi des besoins évolutifs de la coopération et de l'accroissement du nombre des pays ACP. Les ressources financières qui composaient l'enveloppe du FED émanaient des budgets publics des Etats membres. Elles provenaient donc directement des contribuables européens.

Le cycle du FED se déroulait comme suit : programmation, identification, instruction, financement, mise en œuvre et évaluation (CCE, 2002 : 26). La gestion du FED était conjointe. Elle relevait aussi bien de l'UE que du pays bénéficiaire. Pour ce qui est de l'UE, c'était l'Ambassadeur-chef de la délégation de l'UE qui avait en charge la gestion du FED. Il était le trait d'union local entre l'UE et les autorités nationales ou régionales ACP. Travaillant en étroite collaboration avec les ordonnateurs nationaux ou régionaux, il définissait la stratégie et les politiques sectorielles, préparait, instruisait et évaluait les programmes et projets du FED.

Concernant le pays bénéficiaire, c'était l'ordonnateur national qui s'occupait de la gestion et de la mise en œuvre du FED dans son pays. Il représentait les autorités de son pays pour toutes les activités financées par le Fonds.

2. Les éléments constitutifs de la programmation du budget au Cameroun

La programmation budgétaire désigne l'ensemble des ressources et dépenses nécessaires pour financer les besoins de développement d'un pays. Dans cette partie nous présentons la programmation du budget de l'État au Cameroun qui comprend le modèle budgétaire et ses caractéristiques ; la structure du budget ainsi que celle du dispositif institutionnel.

2.1 Le Modèle et les caractéristiques du budget au Cameroun

Le modèle budgétaire désigne l'ensemble des mécanismes par lesquels un pays confectionne son budget. Regroupant les idées maîtresses qui concourent à l'élaboration du budget, il permet aussi d'examiner la faisabilité même de celui-ci. Ainsi, de la qualité du modèle dépend l'efficacité du budget de l'État. Selon le FMI, le budget de l'État obéit à trois fonctions principales, à savoir : l'allocation des ressources ; la redistribution et la stabilisation de l'économie (MINEPAT, 2021 :13).

L'allocation des ressources ou affectation, consiste pour l'État, à produire des biens et services non marchands afin de satisfaire à court et à moyen termes les besoins de consommation de ses citoyens. La redistribution entendue encore comme répartition, renvoie à l'ensemble des mesures que prend l'État afin de modifier la répartition des revenus dans l'optique de réduire les inégalités sociales. La stabilisation de l'économie quant à elle vise à assurer le plein emploi des facteurs de production, réduire le taux de chômage et établir une stabilité pour la régulation des prix (MINEPAT, 2021 :13). Au Cameroun ce modèle a connu une nette évolution, aussi bien dans sa terminologie que dans sa traduction opérationnelle. La Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques impulsait en effet un changement de paradigme et prolongeait de ce fait, le passage d'un budget de moyens (en application depuis 1962) à un budget programme, lequel était entré en vigueur en 2013 (MINFI, 2013). Mais, son principe avait toujours été celui de l'optimisation des dépenses, c'est-à-dire la maximisation des dépenses au regard des recettes attendues. Il s'agissait précisément d'une distribution des recettes prévues (à collecter) entre les dépenses à effectuer. Par ailleurs, le modèle budgétaire au Cameroun obéit entre autres, au principe de séparation des fonctions de l'ordonnateur et du comptable, et à la présentation de la dépense en deux phases distinctes et consécutives notamment : la phase administrative, dont la responsabilité incombe à l'ordonnateur et la phase comptable, dont l'exécution revient au comptable. De ce fait, on peut déduire que l'examen objectif du budget du Cameroun s'effectue à travers son modèle budgétaire, lequel est caractérisé par trois éléments à savoir :

- la puissance juridique : le budget de l'État au Cameroun se présente sous la forme d'une loi, débattue, amendée et adoptée par le Parlement (Assemblée Nationale et SENAT) et promulguée par le Président de la République. Comme Loi De Finances (LDF), elle s'impose à tous ;

- la souplesse fonctionnelle : c'est un ensemble de mesures permettant de réajuster le budget en cas de tensions de trésoreries. L'État dispose à cet effet d'un Comité de trésorerie ayant pour objectif d'anticiper les chocs et formuler des mesures permettant de neutraliser les effets sur le budget. Il s'agit notamment : du blocage par précaution de 10% du budget de chaque ministère et par conséquent 10% du budget global de l'État pour faire face aux chocs ; de la régulation de l'exécution budgétaire à travers l'instauration des quotas de décaissement trimestriels imposés à chaque ordonnateur par le MINFI ; du recours à l'emprunt sur le marché financier pour combler le déficit budgétaire ; de la constitution d'une réserve de créances au niveau de la BEAC ; du recours aux ordonnances ou aux lois des finances rectificatives pour procéder aux réajustements souhaités. A côté de ces mesures conventionnelles, figurent aussi entre autres : l'optimisation des recettes fiscales et non fiscales, la définition des priorités de la dépense publique, la réduction du train de vie de l'État et même la solidarité nationale ;
- les équilibres : de manière générale, le budget l'État au Cameroun est équilibré en recettes et en dépenses. Soit un différentiel théorique égal à zéro (MINEPAT, 2021 :14).

2.2 La Structure du budget au Cameroun

La structure du budget au Cameroun comporte principalement deux parties : la partie fonctionnement et la partie investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses, d'une colonne recettes et sont par principe équilibrées. Le Budget de fonctionnement (BF) renvoie au budget dont les dépenses inscrites servent à assurer l'entretien et la bonne marche des services publics de l'État ; on les appelle également « dépenses courantes ». Ces dépenses concernent principalement les dépenses de matériel, de fonctionnement des administrations, les dépenses des personnels (solde et autres), ainsi que les subventions de fonctionnement accordées par les ministères aux établissements publics (MINEPAT, 2021 :14).

Pour ce qui est du budget d'investissement public (BIP), les dépenses qui y sont inscrites visent à augmenter le patrimoine des collectivités publiques afin de créer une richesse nouvelle. Elles peuvent aussi favoriser l'activité économique générale. Les dépenses d'investissement de l'État sont réalisées directement par l'État (dépenses directes), ou par la participation au financement des dépenses d'investissement des collectivités territoriales par le biais de subventions (dépenses

indirectes). L'investissement peut également être réalisé via le mécanisme de financement extérieur (FINEX) sous la forme de prêts-projets ou d'un projet (MINEPAT, 2021 :14).

Pour tout dire, la structure du budget au Cameroun comporte les recettes d'une part et les dépenses d'autre part. Les recettes peuvent être internes (recettes fiscales, non fiscales, pétrolières et douanières) et externes (prêts, transferts divers et dons). Quant aux dépenses, elles se composent des dépenses courantes (BF), des dépenses d'investissement (BIP) et du Service de la dette.

2.3 Le dispositif institutionnel d'élaboration du budget de l'État

Au Cameroun, le dispositif institutionnel qui réalise le budget comprend l'ensemble des organes mis en place et les instruments d'aide à la décision qu'ils utilisent. Ce dispositif se décompose en quatre niveaux :

- le niveau stratégique : qui comprend la Présidence de la République et les Services du Premier Ministre, a pour rôle de définir les grandes orientations du budget sur la base des objectifs visés par le Gouvernement. L'on retrouve ces orientations notamment dans la circulaire présidentielle relative à l'élaboration du budget d'une part, et dans la lettre du Premier Ministre fixant le montant des ressources allouées à chaque institution d'autre part ;
- la coordination : elle est constituée du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et du Ministère des Finances (MINFI) et a pour mission de coordonner les travaux relatifs à la préparation du budget et réaliser les arbitrages dans le respect des orientations budgétaires déclinées au niveau stratégique. De manière opérationnelle, elle a pour rôle de veiller au respect du principe du modèle budgétaire : optimiser les dépenses. Et pour cela, elle recourt à un instrument technique : les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) initiaux et ajustés ;
- les organes d'exécution : ils regroupent l'ensemble des Ministères, les institutions publiques relevant du budget de l'État, avec pour rôle d'élaborer leurs budgets en s'appuyant sur les CDMT produits par la coordination ;
- l'organe de validation : il s'agit du Parlement qui comprend l'Assemblée nationale et le SENAT, ayant pour mission de valider le budget et en faire une loi des finances qui sera promulguée par le Président de la République (MINEPAT, 2021 :15).

3. Le Programme pour l'amélioration de la programmation des dépenses publiques (PAPDEP) : financement et objectifs au Cameroun

Le Programme pour l'amélioration de la programmation des dépenses publiques au Cameroun fut financé par l'UE dans le cadre du 9^{ème} FED. Il s'agissait pour l'UE de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté au Cameroun à travers des aides budgétaires et des appuis institutionnels pour l'amélioration de l'efficacité et de la fiabilité des dépenses publiques. Il est donc question dans cette partie de dévisager la source de financement du Programme ainsi que ses objectifs au Cameroun.

3.1 Le 9^{ème} FED : source de financement du PAPDEP

Les ressources financières programmables indicatives dont avait bénéficié le Cameroun dans le cadre du 9^{ème} FED s'élevaient à 159 millions d'euros, soit 104 milliards FCFA pour l'enveloppe A et 71 millions d'euros, soit 47 milliards FCFA pour l'enveloppe B ; l'enveloppe B n'étant libérée que pour des cas d'urgence (DUEC, 2001 :7). Cependant, la revue à mi-parcours du 9^{ème} FED effectuée le 13 octobre 2004 avait relevé de faibles performances financières et sectorielles de la part de l'Etat camerounais.

Tableau 2 : Allocations indicatives pour les enveloppes A et B du 9^{ème} FED (en milliards de FCFA)

Enveloppes	Allocation initiale	Allocation finale
A	104	80
B	47	8
Total	151	88

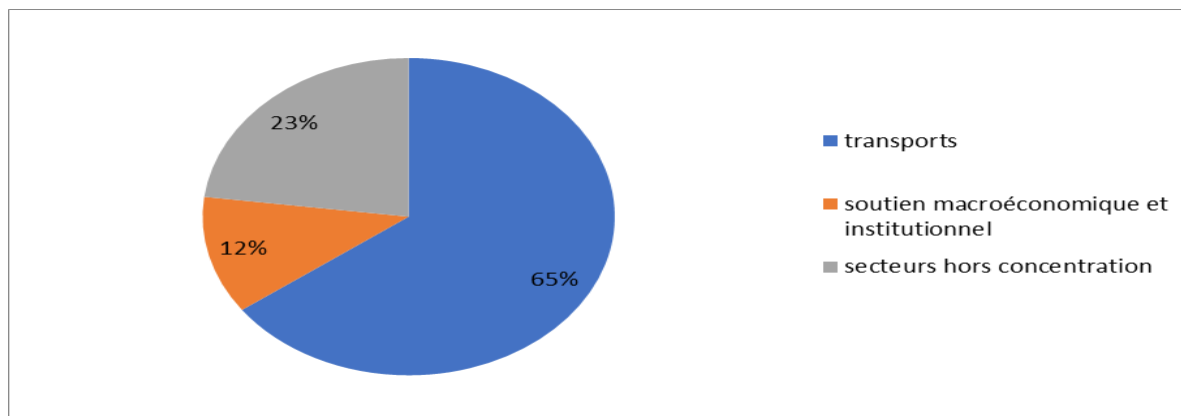
Source : Nos calculs d'après *Addendum 1 au document de stratégie de coopération et au programme indicatif national 9^{ème} FED*, 2004 :1.

En raison de la faiblesse de l'exécution financière et des engagements non satisfaits par le gouvernement camerounais dans le domaine de l'entretien routier et de la gestion des finances publiques, la Commission Européenne avait décidé de réduire l'enveloppe A de 36 millions d'euros,

soit 24 milliards de FCFA (Rapport annuel CAON-FED, 2013 :10). L'enveloppe B, n'étant pas encore utilisée fut réduite de 59 millions d'euros soit environ 39 milliards de FCFA.

Les appuis communautaires au titre du Document de Stratégie Pays (DSP)⁴ du 9^{ème} FED (2002-2007) s'inscrivaient dans la Stratégie de réduction de la Pauvreté arrêtée par le Cameroun. Ainsi, les deux domaines prioritaires de concentration de l'aide communautaire retenus dans le cadre du 9^{ème} FED étaient : le transport et le soutien macro-économique et institutionnel (Rapport annuel CAON-FED, 2013 :10). En dehors de ces domaines de concentration, on retrouvait des secteurs dits hors concentration à l'instar de l'état de droit, la protection de l'environnement, la structuration de la société civile et le renforcement des capacités institutionnelles (Rapport annuel CAON-FED, 2013 :10). Le secteur des transports concernait le transport routier et la réhabilitation du réseau régional structurant. Le soutien macro-économique et institutionnel quant à lui avait pour but de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté à travers des aides budgétaires et des appuis institutionnels pour l'amélioration de l'efficacité et de la fiabilité des dépenses publiques (DUEC, 2001 :20).

Graphique 1 : Répartition sectorielle de l'enveloppe A du 9^{ème} FED



Source : Nos calculs d'après *Addendum 1 au document de stratégie de coopération et programme indicatif national 9^{ème} FED*, 2004 :1.

⁴ Le DSP est un Document produit conjointement par le Gouvernement de la République du Cameroun et la Commission Européenne dans le but de définir l'orientation des financements d'une enveloppe FED. Il s'agit principalement dans ce Document, de déterminer les différents secteurs de développement ciblés par l'enveloppe budgétaire ainsi que les projets et programmes qui seront exécutés dans le cadre des secteurs retenus.

La dotation indicative initiale du domaine du soutien macro-économique et institutionnel ; domaine dans le lequel se retrouvait le PAPDEP, absorbait initialement 34 milliards de FCFA (DUEC, 2004 :1). Cependant, l'analyse de la situation macro-économique du Cameroun en 2004 avait amené la Commission Européenne à considérer que cet instrument n'était plus le plus approprié au cas du Cameroun. Des questions cruciales s'étaient posées relativement à la bonne gouvernance des finances publiques et à l'exécution du budget. La conclusion fut telle que le programme macro-économique avait été réduit à sa composante appui institutionnel avec un montant de 10 milliards de FCFA (DUEC, 2004 :1), soit 12% de l'enveloppe finale. L'action du gouvernement camerounais en matière de gestion macro-économique et financière était définie par la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et des documents annexes (Programme National de Gouvernance, stratégies sectorielles). L'objectif majeur était d'atteindre, dans les meilleurs délais possibles, le point d'achèvement de l'initiative PPTE, permettant une réduction importante du poids de la dette extérieure sur les ressources du pays. Les objectifs de ce programme d'appui institutionnel consistaient à : appuyer la transparence des finances publiques ; améliorer la préparation et la programmation des investissements dans les ministères clés ; assurer une meilleure répartition des dépenses publiques ciblant les populations pauvres et vulnérables ; appuyer le suivi et l'évaluation du DSRP (DUEC, 2004 :1).

3.2 Les objectifs du Programme pour l'amélioration de la programmation des dépenses publiques (PAPDEP)

Signé le 08 août 2007 et financé à environ deux milliards de FCFA, l'objectif global du PAPDEP était de contribuer à l'amélioration de la programmation des dépenses publiques de l'Etat camerounais⁵. D'une manière globale, le Programme visait :

- le renforcement de la gouvernance : améliorer la transparence et l'efficacité de l'administration publique pour mieux servir les citoyens ;
- la décentralisation : mettre en œuvre une décentralisation effective et crédible, en corrigeant les inégalités territoriales ;
- la cohésion sociale : renforcer la résilience, l'inclusion et la coexistence pacifique pour stabiliser les zones à risque ;

⁵ Convention de financement entre la Commission Européenne et la République du Cameroun, *Programme pour l'amélioration de la programmation des dépenses publiques*, n°9665/CM, 2003, annexe II : 2.

- la gestion financière : améliorer la gestion des ressources financières allouées, notamment dans les secteurs agro-pastoraux.

Plus spécifiquement, le PAPDEP visait : l'amélioration de la planification stratégique, la mise en œuvre d'un système de suivi ainsi que le renforcement efficient du processus d'allocation budgétaire grâce à une amélioration du lien entre les priorités des secteurs cibles et le budget⁶.

4. Bilan critique du PAPDEP au Cameroun

Afin de saisir l'incidence du PAPDEP sur l'optimisation des dépenses publiques au Cameroun, il est nécessaire de faire ressortir non seulement ses réalisations, mais aussi de jeter un regard critique sur la mise en œuvre de ce projet.

4.1 Les réalisations du PAPDEP : entre objectifs escomptés et résultats obtenus

Le PAPDEP avait connu des difficultés de gestion et de mise en œuvre caractérisés par le retard dans la production des mémoires de dépenses et des faiblesses de programmation des activités inscrites dans les devis-programmes. Ces difficultés comprenaient :

- une capacité institutionnelle limitée : Les administrations locales manquaient de ressources humaines et techniques pour gérer efficacement les nouvelles responsabilités ;
- la résistance au changement : les réformes rencontraient des résistances de la part de certains acteurs habitués aux anciennes pratiques ;
- la complexité dans la coordination inter-institutionnelle ;
- la persistance de la corruption et du manque de transparence.

En conséquence, de nombreuses activités n'avaient pas pu être menées. Toutefois, bien que le programme n'ait pas atteint tous ses objectifs, on avait pu relever des avancées dans la formulation des stratégies sectorielles et l'amélioration des outils de planification et programmation des dépenses publiques (guides méthodologiques de planification stratégique et d'élaboration des budgets-programmes) réalisés à travers la mobilisation de consultants internationaux et nationaux (CAON-FED, Rapport annuel, 2011, p. 50.). Les principaux résultats obtenus comprenaient :

- l'augmentation du nombre de rapports financiers publics et audits réalisés, ce qui a renforcé la confiance des citoyens dans la gestion des finances publiques ;

⁶ Convention de financement entre la Commission Européenne et la République du Cameroun, *Programme pour l'amélioration de la programmation des dépenses publiques*, n°9665/CM, 2003, annexe II :2.

- la budgétisation axée sur les résultats et sensible au genre, visant à rendre les dépenses publiques plus efficaces et équitables ;
- l'extension des prérogatives de la Chambre des Comptes notamment: le renforcement des capacités de contrôle, l'extension des domaines d'audit, l'amélioration de la transparence, la formation et le renforcement des compétences des personnels ;
- la transition vers une comptabilité patrimoniale⁷.

4.2 Critique et suggestion

Nous abordons dans cette partie la question de la lourdeur procédurale comme l'une des causes de la non atteinte de tous les objectifs visés par le PAPDEP et suggérons pour une efficacité du partenariat, la prise en compte de l'éthique dans la gestion et le suivi des projets au Cameroun.

4.2.1 Critique : la lourdeur procédurale ayant entaché l'efficacité du PAPDEP

La principale critique ou le principal problème relevé lors de l'exécution du PAPDEP était la longueur et la lourdeur procédurale. La lourdeur des procédures peut être comprise à travers la longue durée dans le déboursement des Fonds. Par ce phénomène, il s'était installé un énorme décalage entre les engagements financiers et les décaissements effectifs. De la conception du projet à la conclusion de la Convention de financement, en passant par l'identification du projet, il s'est étalé des mois. C'est ainsi que le 9^{ème} FED avait été signé en 2002 tandis que la Convention de financement du PAPDEP fut signée en 2007. Une fois la Convention de financement signée, il a fallu de nouveau rentrer dans les méandres de l'administration, pour faire suivre la phase d'engagement des crédits. La longueur et la lourdeur des procédures avaient constitué un réel problème dans la mise en œuvre du PAPDEP et avait ainsi amenuisé son efficacité dans l'optimisation des dépenses publiques au Cameroun.

4.2.2 Suggestion : Accorder une place centrale à l'éthique

Issue des mots grecs *ethikos* qui signifie morale et *ethos* qui signifie *mœurs*, l'éthique renvoie à la science de la morale et des mœurs. Elle réfléchit sur les finalités, sur les valeurs de l'existence, sur les conditions d'une vie heureuse ou sur la notion de bien. L'éthique se soucie donc du bien collectif et de l'épanouissement de tous. Elle s'inscrit en faux contre l'égoïsme, l'individualisme, la domination ;

⁷ La comptabilité patrimoniale se caractérise par le rattachement des droits (actifs) et obligations (passifs) de l'Etat à l'exercice d'origine et la traduction dans le bilan de sa réalité financière.

sentiments de plus en plus cultivés et nourris de nos jours. Il est donc important et nécessaire de rendre la question d'éthique capitale et essentielle dans la gestion des projets de coopération au Cameroun afin que la gouvernance y relative soit améliorée. Pour que les finances publiques soient améliorées, pour qu'il y ait moins de cas de corruption, de détournement de fonds, d'utilisation des fonds liés aux projets sans véritable réalisation sur le terrain, il est nécessaire voire urgent que les responsables fassent preuve d'un minimum d'éthique. Ce minimum d'éthique doit au besoin être imposé au travers des enquêtes sérieuses et responsables de moralité en vue des nominations, moralité elle-même pérennisée par les actions de contrôle parlementaires, des institutions anti-corruption efficaces, des organisations de la société civile des médias et journalistes responsables.

Conclusion

Le présent article qui s'achève consistait à examiner l'appui de l'Union Européenne dans la programmation budgétaire au Cameroun à travers le financement du programme pour l'amélioration de la programmation des dépenses publiques (PAPDEP). L'enjeu principal était de mettre en lumière les réalisations de ce Programme au Cameroun. Nous sommes ainsi partie de la présentation du cadre conceptuel de la programmation budgétaire au Cameroun pour l'exposition du Programme proprement dit en faisant ressortir son financement, ses objectifs et le bilan critique de son action au Cameroun.

Tout compte fait, il ressort de notre étude que le PAPDEP a joué un rôle non négligeable dans l'amélioration de la gestion et de la programmation des dépenses publiques du Cameroun. Le Programme a permis d'enclencher un processus qui a conduit à la mise en place de certaines réformes importantes pour le budget du Cameroun notamment la budgétisation axée sur les programmes ainsi que l'arrimage à la comptabilité patrimoniale. Des problèmes relatifs à la lenteur et la lourdeur procédurales ayant entaché l'efficacité du projet, il serait nécessaire de refonder la gouvernance dans la coopération Cameroun-Union Européenne. Le Cameroun devrait également mettre en œuvre des moyens permettant une meilleure transparence dans la gestion ainsi qu'un renforcement du contrôle externe en vue de rehausser la qualité de son investissement public.

Sources et références bibliographiques

Commission des Communautés Européennes, 1975, *Cameroun-Fonds Européens de Développement : 1960-1975*, Bruxelles.

Commission des Communautés Européennes, 1976, *Le Fonds Européens de Développement 1960-1975 : quinze années de coopération au développement*, Bruxelles.

Commission des Communautés Européennes, 1989, *Le Cameroun et la communauté européenne*, Bruxelles.

Commission des Communautés Européennes 2002, *Le fonds Européen de Développement en quelques mots*, Luxembourg, OPOCE.

Commission Européenne, 1997, *Le Cameroun et l'Union Européenne*, Luxembourg, OPOCE.

Convention de financement entre la Commission Européenne et la République du Cameroun, 2003, *Programme pour l'amélioration de la programmation des dépenses publiques*, n°9665/CM.

Délégation de l'Union Européenne au Cameroun (DUEC), 2001, *Cadre de stratégie de la coopération Cameroun-Communauté européenne 9^{ème} FED*, Yaoundé.

Délégation de l'Union Européenne au Cameroun (DUEC), 2004, *Addendum 1 au document de stratégie de coopération et programme indicatif national 9^{ème} FED*.

Délégation de l'Union Européenne au Cameroun (DUEC), 2006, *Addendum 2 au document de stratégie pays et au programme indicatif national 9^{ème} FED*.

Ebalé Raymond, 2013, "50 ans de coopération économique entre le Cameroun et l'Union Européenne : de l'ambition volontariste au contrat de dupe (1960-2010)", in *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Clé.

Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MIINEPAT), 2021, *Conception et programmation budgétaire au Cameroun un levier de politique d'import-substitution pour la SND30*, Yaoundé.

Ministère des finances (MINFI), 2013, *Manuel de pilotage et d'exécution du budget programme*, Yaoundé.

Ndoug J.P, 1994, *L'évolution du Fonds Européen de Développement prévu par les Conventions de Yaoundé et de Lomé*, Bruxelles, Emile Bruylant.

Programme indicatif national du 9^{ème} FED au Cameroun, 2004.

Rapport annuel de la CAON-FED, 2011.

Rapport annuel de la CAON-FED, 2013.